

Structure Universitaire de Pédagogie UPS

Texte voté aux CEVU du 27 avril 2004 et CA du 3 mai 2004, remis en forme par Brigitte Pradin, vice présidente CEVU, Amal Sayah, vice président CA et Isabelle Chénerie, vice présidente déléguée aux TICE, à l'évaluation et à la cellule universitaire de pédagogie.

La SUP est une structure expérimentale mise en place à échéance du contrat. Son devenir sera examiné lors de l'établissement du prochain plan quadriennal.

I – Missions

- La SUP fédère 3 axes liés à l'enseignement : l'innovation pédagogique, l'évaluation des formations par les étudiants, les TICE.
- Le rôle de la SUP est de susciter, accompagner et valoriser les projets portés par les équipes pédagogiques et de formation.
- La SUP est à disposition des équipes pédagogiques qui souhaitent bénéficier de son accompagnement. Elle établit un état des lieux annuel des projets pédagogiques et TICE de l'UPS. Elle est maître d'œuvre des projets collectifs en pédagogie et/ou TICE que l'établissement décidera de soutenir financièrement. Elle conduit aussi des projets sur des financements extérieurs.
- La SUP constitue un relais d'information pédagogique, elle assure une veille pédagogique au niveau national et international, elle organise des conférences et des formations en pédagogie en utilisant des moyens affectés par l'Université à ces actions.

II – La SUP dans l'université

- La SUP et les Conseils : la SUP présente un bilan annuel complet de ses activités aux Conseils. Elle peut proposer au CEVU des orientations stratégiques et être saisie pour toute information relevant de ses champs de compétences.
- La SUP et les composantes : chaque composante désigne un correspondant pour la SUP. La SUP réunit régulièrement le groupe des correspondants pour l'écouter, l'informer et le former.
- La SUP et les services : la SUP favorise une approche globale des projets pédagogiques ; elle travaille à des projets transversaux, associant d'autres services de l'université tels que le SCUIO, le SCD, le SCOM, le CICT, la Formation Continue.

III – Organisation de la SUP

- Le Président désigne un animateur pour diriger les travaux de la SUP. Pour sa gestion administrative et financière la SUP s'appuie sur le Service de Formation Continue.
- Le comité de pilotage de la SUP se réunit au moins 2 fois par an. Il est constitué comme suit :
 - le Président et les Vice-présidents des 3 conseils ;
 - les directeurs (ou représentants) des composantes et des services communs ;
 - des membres de l'équipe SUP (au moins 4 dont l'animateur) ;
 - 3 membres du CEVU dont au moins un étudiant et un ITAOS ;
 - l'animateur du Comité d'Analyse des Ressources Informatiques.

Il est présidé par le Président et peut inviter autant que de besoin des personnalités extérieures.

- Les membres de l'équipe opérationnelle SUP sont proposés au Président par l'animateur après appel à candidatures. Pour assurer une présence régulière dans les locaux de la SUP des primes pédagogiques seront demandées pour les membres de l'équipe opérationnelle et les correspondants des composantes. Elles pourront être converties en décharges de service.